

UN VIVANT QUI PASSE

Film long métrage documentaire, France (1997)

Réalisation : Claude Lanzmann

Avec le témoignage de Maurice Rossel, ancien délégué du Comité international de la Croix-Rouge en Allemagne.

Version originale française

Durée : 65 minutes

Enregistrement disponible en médiathèque.

DVD co-édité par Why not Productions et les Cahiers du

Cinéma dans la collection "2 films de..."

Public scolaire concerné : Secondaire 2



Disciplines concernées et thèmes :

Histoire : Seconde Guerre Mondiale ; extermination des juifs ; Auschwitz, Birkenau et Theresienstadt ; application des Conventions de Genève.

Education aux citoyennetés : Point de vue d'un témoin oculaire, ressortissant d'un pays neutre, sur l'Holocauste. Rôle du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et limites de son action.

Education aux médias : Approche documentaire d'un événement qui défie les lois de la représentation. Mise en relation de "Shoah" avec "Un vivant qui passe".

Résumé :

Claude Lanzmann a réalisé ce film inédit, unique dans les annales de la Seconde Guerre mondiale, à partir d'un entretien que Maurice Rossel lui avait accordé en 1979, lors du tournage de « Shoah ». Officier de l'armée suisse, Maurice Rossel avait été envoyé pendant la guerre à Berlin comme délégué du Comité International de la Croix Rouge. Il avait alors 25 ans. La tâche centrale des délégués était la visite des camps de prisonniers de guerre, le contrôle du respect des conventions de Genève et l'acheminement des colis. Pourtant, Maurice Rossel fut le seul délégué du CICR à se rendre à Auschwitz ; il inspecta aussi le « ghetto modèle » de Theresienstadt en juin 1944. Devant la caméra, avec près de 35 ans de recul, il témoigne de ces deux expériences.

Commentaire :

« *Comment est-ce que les nazis ont réussi tout ça ? C'est par une combinaison de tromperie et de violence* », déclarait Claude Lanzmann, dans un entretien aux *Cahiers du cinéma*. Cette **tromperie** est au cœur d'« Un vivant qui passe ». Elle est même admise et décrite par le témoin oculaire Maurice Rossel (« *C'était une partie de théâtre* », dit-il à propos de sa rencontre avec le commandant du camp d'Auschwitz). Elle culmine dans la mascarade de la visite du camp de Theresienstadt, à 80 km de Prague. Maurice Rossel a beau évoquer son malaise d'alors, devant une ville apparemment réservée à des notables israélites qui pouvaient négocier leur confort à coup de dollars. Claude Lanzmann lui oppose *in fine* la réalité des faits établis par les archives et les historiens : en prévision de la visite à Theresienstadt, réclamée par les pays neutres, les Allemands s'étaient livrés à une soigneuse « action d'embellissement » (« *Verschönerungsaktion* ») : derrière les apparences bonhommes d'une coquette ville de province (avec son kiosque à musique, sa place de jeux, ses rues asphaltées et ses serveuses en bonnet amidonné), les détenus étaient en réalité obligés de jouer la comédie sous peine de mort.

Comme l'observe la critique de cinéma Hélène Frappat, « *Claude Lanzmann semble étonnamment peu présent au début du film, et il s'adresse à son témoin avec une douceur inhabituelle. En réalité, il s'agit d'une mise en scène destinée à faire parler un témoin particulièrement récalcitrant. Le film lui-même ne parle que de ça : de la mise en scène, des acteurs, du théâtre, de la fiction, voire de la « farce ».* C'est le seul film de Claude Lanzmann où la question du **mensonge** de la fiction et des stratagèmes de la mise en scène se retrouve explicitement au cœur du récit. » Le **dispositif** apparemment basique (deux hommes face à face, dialoguant dans un décor bourgeois saturé de livres) ne doit pas faire oublier la subtilité du **montage**. « *Lanzmann, d'abord absent, entre peu à peu dans le film, d'abord par le son (sa voix off fait peu à peu taire celle de Rossel), puis à la fin dans l'image, finissant par conclure le film en son nom propre, avec l'irruption d'une subjectivité* (« C'est déchirant ce texte » : dernière phrase prononcée par Lanzmann à propos du discours d'Epstein) qui signe la défaite du discours prétendument neutre de Rossel. » (Hélène Frappat).

Le réalisateur :



CLAUDE LANZMANN est né à Paris le 27 novembre 1925 et mort le 5 juillet 2018. En 1952, il rencontre Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir et entre au comité de rédaction de la revue *Les Temps Modernes*, dont il est aujourd'hui le directeur. Son premier film, *Pourquoi Israël*, en 1973, est la traversée subjective d'un Etat, d'une mémoire et d'une condition : que signifie « être juif » ? Presque trente ans après les Réflexions sur la question juive de Jean-Paul Sartre, Claude Lanzmann inaugure un questionnement dont l'extermination des Juifs durant la Seconde guerre mondiale, et la naissance d'Israël, ont modifié les termes. Il le poursuit avec *Shoah*, considéré comme une œuvre fondatrice, un événement cinématographique majeur et reçu comme un choc par le monde entier, à sa sortie, en 1985. En 1994, Lanzmann

consacre un film à l'armée israélienne, *Tsahal*. En 1997 et 2001, avec *Sobibor*, *14 octobre 1943, 16 heures* et *Un vivant qui passe*, il poursuit le travail entamé avec *Shoah*.

Médaillé de la Résistance, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre National du mérite. Docteur Philosophiae Honoris Causa de l'Université Hébraïque de Jérusalem, Claude Lanzmann est considéré aujourd'hui comme un cinéaste unique et incontournable.

Filmographie : 1973 : *Pourquoi Israël* ; 1985 : *Shoah* ; 1994 : *Tsahal* ; 1997 : *Un vivant qui passe* ; 2001 : *Sobibor 14 octobre 1943, 16 heures* (notice tirée du site des « Cahiers du cinéma »)

Objectifs :

- Apprendre à distinguer camps de prisonniers et camps d'extermination
- Prendre conscience du rôle particulier des délégués du CICR et du cadre fixé par les Conventions de Genève
- Débattre de la limite existant entre neutralité et complicité

Pistes pédagogiques :

- **Avant la vision du film**, passer en revue les dispositions principales des Conventions de Genève et situer le contexte de leur signature.
- **Voir le film** et laisser réagir les élèves/étudiants, sans chercher à influencer leurs jugements. Poser des questions assez ouvertes : quelle impression vous fait Maurice Rossel pendant l'entretien ? A sa place, auriez-vous pu faire autre chose ? Comment avez-vous perçu les questions de l'intervieweur ? Que cherchait-il à faire ? Avez-vous le sentiment qu'il a voulu piéger Maurice Rossel ? A-t-il tenu sa promesse de ne pas le rendre ridicule avec ce film ?
- **Relever** la douceur bienveillante avec laquelle Claude Lanzmann met en condition son interlocuteur (« *Docteur Rossel, ce qui m'intéresse...* », « *...vous êtes un personnage historique.* »)
- **Noter** l'écart existant parfois entre le souvenir du témoin et la réalité véhiculée par les documents (exemple : la durée de la visite à Theresienstadt : 2-3h selon Rossel, de 10h à 18h selon le rapport signé de sa main).
- **Rechercher le sens des images tournées dans les rues quasi désertes** (dans l'ancienne Theresienstadt) : quelle impression ces rues laissent sur le spectateur ? en quoi cette impression renforce-t-elle le propos du film ?
- **Comparer** l'impuissance de Maurice Rossel à Auschwitz avec l'action des délégués humanitaires qui tentent de se soucier des prisonniers incarcérés à **Guantanamo**.

Pour en savoir plus :

- Les Conventions de Genève : règles essentielles, réponses à vos questions, le droit humanitaire <https://www.icrc.org/fr/querre-et-droit/traites-et-droit-coutumier/conventions-de-geneve>
- Le site du CICR : <https://www.icrc.org/fr>
- "Prisonniers de Guantanamo : le CICR défend les Conventions de Genève bafouées", article du quotidien Le Temps, du 24 janvier 2002 : <https://www.letemps.ch/monde/prisonniers-guantanamo-cicr-defend-conventions-geneve-bafouees>

Christian GEORGES, collaborateur scientifique à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), janvier 2007. Actualisé en décembre 2021.